

## 1- Contrat de dupes dans un cadre budgétaire de moyens en diminution

La DG a rappelé qu'il s'agissait d'un contrat d'objectifs et pas de moyens. C'est une définition que la CGT-INRA a toujours combattue. Les ministères ne s'engageant pas, ce document est donc un contrat de dupes. Cela dit, dans le contexte actuel, force est de constater que les deux parties « s'engagent » d'une certaine manière, les tutelles s'engageant eux à diminuer les moyens offerts à la recherche publique, notamment à l'INRA ! Les tutelles se félicitent ainsi aujourd'hui qu'avec la RGPP, 114 M€ ont été économisés sur les fonctions support des organismes de recherche. C'est dans ce cadre que la discussion de ce contrat d'objectifs doit avoir lieu. Il ne s'agit pas d'un engagement positif, mais négatif. Ce faisant, ce contrat d'objectifs ne peut qu'amener à modifier profondément l'INRA et la nature des recherches.

## 2- Dépendance budgétaire revendiquée à l'égard des contrats

En page 2, le contrat fait état d'une « *progression significative de l'activité contractuelle* », compte tenu « *d'une augmentation de 39 % des contrats de recherche signés entre 2001 et 2010.* ». C'est certes la preuve que l'Institut peut, d'un côté, avoir une meilleure reconnaissance, puisqu'il obtient des contrats de recherche. Mais une telle situation déporte le budget INRA vers une importance de plus en plus grande des ressources contractuelles, au détriment des ressources de l'Etat, alors que ce dernier entend diminuer les moyens de fonctionnement et imposer sa RGPP.

## 3- Une inscription volontariste dans le paysage de la LRU et de l'autonomie des universités, et dans le développement d'Agreenium

Le contrat se félicite de la LRU, des PRES, qui « *constituent une étape supplémentaire majeure dans la structuration du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en créant des rapprochements porteurs de visibilité et de cohérence au niveau territorial comme international* ». La DG approuve donc totalement cette stratégie. Qui plus est, cette réflexion a vocation selon le gouvernement à influencer les politiques de recrutement à venir, celle-ci devant prendre la forme de concours communs de chercheurs comme c'est déjà le cas au CNRS et à l'INSERM. Est-ce que la DG INRA soutient la constitution de tels concours communs ?

**Le document se prononce pour un renforcement notable du rôle des Alliances** comme ALLENI pour l'environnement, AVIESAN pour les sciences de la vie et de la santé, et ANCRE pour les énergies produites à partir de la biomasse, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont très opaques aujourd'hui pour l'ensemble des personnels. **Il est ainsi écrit « qu'il s'agit pour les alliances, dans un avenir proche, de passer d'une fonction d'animation collective sur les domaines d'intérêt partagés entre opérateurs de recherche à une coordination active des politiques mises en œuvre par chacun d'entre eux ».** La stratégie scientifique propre de l'Institut aurait donc vocation à passer par le filtre des Alliances. **Dans le même registre se situe la place dévolue à Agreenium, dont il est indiqué qu'il doit permettre « le portage collectif de formations par la recherche et la construction d'une vision intégrée de la programmation de la recherche »** (sic !).

## 4- Des orientations prioritaires de recherche INRA 2012-2020 singulièrement appliquées

Quatre chantiers prioritaires sont ainsi mis en avant : l'intégration des performances économiques, sociales et environnementales pour la conception de nouveaux systèmes de production ; le développement de systèmes alimentaires sains et durables ; l'atténuation de l'effet de serre et l'adaptation de l'agriculture, et la valorisation de la biomasse. Le moins qu'on puisse dire est que les aspects généraux et fondamentaux qui doivent sous-tendre ces chantiers de recherche sont singulièrement absents de l'ensemble du document. Cela amène à un déport de ce que doit être l'INRA par rapport à la période à venir, qui appelle encore plus de recherches à caractère fondamental, pour répondre à des questions complexes.

## 5- Glorification de la structuration par projets et métaprogrammes et allocation des ressources à la 'performance'

La DG appelle de ses vœux la généralisation du système de pilotage sur objectifs des activités de recherche, soit la dizaine de métaprogrammes. Cette politique vise à **mettre les métaprogrammes comme éléments essentiels de structuration de l'INRA au détriment des départements de recherche. C'est exprimé d'une manière politique et financière, puisque l'objectif est réaffirmé de consacrer un tiers des moyens et des recrutements du budget général aux métaprogrammes.** La CGT-INRA avait déjà dénoncé les budgets précédents comme des budgets de récession mais pour celui de 2012, même le rapporteur général de

l'Assemblée Nationale l'affirme aussi, mettant en avant un tour de passe-passe avec les cotisations retraite ! Les moyens sont donc en baisse, chiffrée à 14 M€. Au lieu de s'interroger sur la politique des métaprogrammes et plus généralement des crédits dits incitatifs, qui percuteront directement des unités qui ne travaillent pas sur des sujets à la mode, la DG décide de foncer tête baissée, tant et si bien que ces unités auront encore moins compte tenu d'un budget en diminution. La CGT-INRA considère qu'il est suicidaire de continuer dans un cadre où les métaprogrammes constitueraient la quintessence de l'activité de l'INRA. C'est aussi la première fois que la DG annonce vouloir avancer vers un mécanisme d'allocation des ressources à la performance et sur objectifs à l'INRA. Bref, que la « performance » guide tout, alors qu'auparavant, il était considéré que toutes les unités de recherche devaient être dotées de moyens leur permettant de continuer leur activité.

## **6- Poursuite des fusions de centres dans le cadre de la structuration territoriale**

**Le contrat indique que « l'INRA s'engage sur une trajectoire de renforcement de la dimension territoriale de sa stratégie, qui repose sur la spécialisation scientifique de ses implantations. ».** La DG entend donc avancer vers une politique de fusion lorsque des centres sont présents dans une même région, et spécialiser chacun des centres. Là encore, on débouche sur la caricature de la fusion annoncée des centres d'Orléans et de Tours, la présidente de centre ayant les plus grandes peines du monde à trouver les points communs entre les deux centres ! Fusionner au prétexte que les deux font de la génétique, l'un sur les animaux, l'autre sur les insectes et les arbres forestiers ? Autant fusionner l'INSERM et l'INRA... La DG entend ainsi faire des économies de moyens, d'échelles, et tendre vers une spécialisation à tous les niveaux – scientifiques, techniques et administratifs. Les processus en cours au centre de Paris sont aussi un des éléments de la démonstration, avec des tentatives de faire passer un certain nombre de services centraux sur d'autres implantations en Ile-de-France, pour aboutir à quoi ? A la spécialisation et à avancer vers la mise en place de Saclay. Le moins qu'on puisse dire est que ce projet est dans une situation pour le moins délicate. La fondation de coopération scientifique pose problème à un certain nombre des candidats pressentis. MineParisTech a décidé de ne pas être dans l'Idex, ce qui pose la question du devenir de la FCS. Qui plus est, toutes les organisations syndicales ont refusé de participer aux dernières élections de la FCS, preuve de la difficulté à faire vivre le dispositif. Les questions de transport et de logement sont, quant à elles, loin d'être réglées.

## **7- Les UE (Unités Expérimentales) dans le collimateur de la RGPP**

Le contrat affirme la gestion des activités en mode projet comme un élément structurant dans la trajectoire professionnelle des scientifiques, et entend poursuivre les efforts en matière « *d'optimisation des fonctions support* » – RGPP oblige – et de soutien. Cela signifie que la question des unités expérimentales se trouve directement dans le collimateur de la RGPP et des économies de moyens.

## **8- Aller vers l'auto- financement des UE... puis celui de toutes les unités et des personnels titulaires ?**

Le document affirme indispensable pour l'INRA de faire évoluer son modèle économique : « *L'INRA développera un modèle de facturation au coût complet de certaines de ses activités, en identifiant les charges indirectes à prendre en compte au titre de l'exécution des contrats de recherche. Il construira les outils nécessaires au calcul et à la justification des tarifs de prestation au bénéfice de tiers pour certaines plates-formes techniques ou unités expérimentales* ». La DG entend donc faire passer les unités expérimentales sur un mode d'autofinancement intégral par rapport à l'ensemble des activités et à l'ensemble des personnels.

## **9- Des 'indicateurs' très particuliers**

Le contrat s'accompagne d'un certain nombre d'indicateurs visant à juger de sa mise en œuvre. La DG a notamment retenu comme indicateur « *le nombre d'unités mises en évolution par rapport au nombre d'unités évaluées* », mais aussi « *le nombre d'alertes adressées aux responsables par rapport à l'évaluation individuelle des DR et des CR* ».

**Au final, la CGT-INRA se prononce résolument contre ce contrat d'objectifs, qui nous paraît destructeur pour l'avenir de l'organisme et de ses personnels.**